

BUREAU COMMUNAUTAIRE N°1/2025

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 24 mars 2025 à 09 heures 00 minutes
Pôle des Services Publics de Vic en Bigorre

Quorum : 5

Présents :

DINTRANS Louis, LACAZE Julien , NADAL Jean, RÉ Frédéric, THIRAULT Véronique

Procuration(s) :

MAISONNEUVE Robert donne pouvoir à RÉ Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) :

CURDI Jean-Pierre, DUBERTRAND Roland, LAFFITTE Jean-Marc, MAISONNEUVE Robert

Secrétaire de séance : THIRAULT Véronique

Président de séance : RÉ Frédéric

1 - Travaux sur bâtiments scolaires - École de Siarrouy - Modificatif travaux - Demande modification affectation FAR 2023

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES – ÉCOLE DE SIARROUY – MODIFICATIF TRAVAUX -DEMANDE MODIFICATION AFFECTATION FAR 2023

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement ont été réalisés sur les exercices 2023 et 2024 à l'école de Siarrouy, portant sur la rénovation de la toiture de l'école élémentaire.

Le montant global estimé des travaux s'élevait à 61.973,00 € HT, soit 74.367,60 € TTC.

Après négociation avec les entreprises, des travaux de rénovation énergétique ont été planifiés sans incidence sur l'économie globale du marché du projet initial.

Les travaux supplémentaires concernent :

- Changement de portes et fenêtres,
- Isolation de l'école,
- Mise en place d'une ventilation,
- Crépis des murs,
- Mise en place d'un système de climatisation.

Aussi, Monsieur le Président propose de changer l'affectation de la subvention attribuée en 2023 au titre du **Fonds d'Aménagement Rural (FAR)** du Département des Hautes-Pyrénées pour un montant de travaux de 10.140,00 €, soit 16,36% de la dépense subventionnable. Il demande par conséquent de basculer l'attribution de la subvention initiale portant sur la rénovation de la toiture sur un projet plus global de rénovation énergétique de l'école de Siarrouy.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et confirmer l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 61.973,00 € HT, soit 74.367,60 € TTC pour l'année 2025 ;

↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées le changement d'affectation de la subvention allouée au titre du **Fonds d'Aménagement Rural (FAR)** 2023 du projet « rénovation de la toiture » sur le projet « rénovation énergétique » de l'école de Siarrouy ;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;

↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Travaux sur bâtiments scolaires - École de Tostat - Approbation soutien au projet AgroWatt et détermination du site comme projet pilote AgroWatt pour la CCAM

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES - ÉCOLE DE TOSTAT – APPROBATION SOUTIEN AU PROJET AGROWATT ET DÉTERMINATION DU SITE COMME PROJET PILOTE AGROWATT POUR LA CCAM
--

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus sur l'école de TOSTAT sur l'année 2025.

En effet, la commune envisage de rénover le bâtiment scolaire en réalisant les travaux suivants :

- Isolation par l'extérieur,
- Isolation des combles,
- Remplacement des menuiseries,
- Installation VMC double flux,
- Remplacement des éclairages,
- Remplacements des radiateurs,
- Mis en place chaufferie biomasse en remplacement chaudière fuel.

Lesdits travaux sont portés par la Communauté de Communes mais l'initiative de la démarche et de la charge résiduelle reviennent à la commune de Tostat, déduction faite des subventions et du FCTVA.

La Communauté de Communes Adour Madiran est accompagnée dans cette démarche par le bureau d'étude BIEE situé sur la commune de Vic en Bigorre.

Suite à des réunions de présentation, la CCAM pourrait participer à une expérimentation pour la rénovation du système de chauffage du site.

En effet, la société AGROWATT, en partenariat avec l'association EQUÉAU « Ensemble pour la qualité de l'eau » est venue présenter un projet de développement d'une nouvelle chaudière.

Présentation du projet

Le projet AGROWATT aura comme objectifs de permettre :

- **La production d'agro-pellets** de miscanthus avec la **Box AgroWatt** en synergie avec l'association **EquEau et ses agriculteurs**. Cette Box AgroWatt sera aussi testée sur d'autres **biomasses disponibles sur le territoire de la CCAM** comme les résidus de la culture de maïs ;
- **La production de chaud durable** avec le **brûleur multi biomasse AgroWatt**. Le brûleur sera testé avec les agro-pellets de miscanthus mais aussi des pellets de bois et autres agro-pellets produits à partir des résidus du territoire ;
- **La mise en place de filières AgroWatt** en mobilisant les acteurs locaux pour valoriser les biomasses peu ou pas valorisées du territoire pour offrir un **chaud durable pour les bâtiments de la CCAM**.

Le budget AGROWATT s'élève à 591.000,00 € pour la conception, la fabrication et l'installation des différents composants AgroWatt décomposé comme suit :

Objet	Montant
Réalisation de la Box AgroWatt	350.500,00 €
Réalisation de 2 brûleurs AgroWatt dont un pour l'école de Tostat	154.500,00 €
Mise en place de filières AgroWatt pour 2 territoires dont celui de la CCAM	86.000,00 €
TOTAL	591.000,00 €

Le financement sera porté par BioTanah avec :

- Une demande de subvention INNOPY de 150 k€ en cours d'instruction,
- Une demande de subvention Région de 150 k€ en cours d'instruction,
- Les capitaux propres de BioTanah.

En fonction du niveau de subventions obtenu, le projet AgroWatt pourra être redimensionné avec **à minima le financement et la réalisation de la partie chaufferie AgroWatt pour l'école de Tostat par BioTanah**.

Participation de la CCAM

La CCAM, de son côté, gère les raccordements hydrauliques / fumisterie permettant de raccorder le réseau de chauffage actuel à la nouvelle installation.

Il est prévu également de mettre en place un nouveau système de régulation au sein de l'école. La CCAM devra également s'équiper d'un biocombustible nécessaire pour les essais et le chauffage de l'école de Tostat.

Il est à noter que des visites ont été effectuées par les équipes de BioTanah afin de vérifier la faisabilité technique de la mise en place d'une chaufferie AgroWatt pour l'école de Tostat.

Les critères suivants ont ainsi été validés :

- La chaufferie présente un espace suffisant pour mettre une chaudière AgroWatt en gardant la chaudière fuel existante,
- Il est conseillé de garder la chaudière existante pour chauffer l'école en filière biomasse (pellets de bois, pellets de miscanthus, agropellets) avec la chaudière AgroWatt, ou en mode secours en filière fuel avec la chaudière existante,
- Le stockage ne pose pas de problème pour la mise en place d'un silo textile ou maçonné. L'agencement dépendra du réaménagement du local,
- La livraison ne pose de problème de manutention.

L'objectif fixé est que les travaux soient réalisés pour la saison de chauffe 2025/2026.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

↳ valider le programme de travaux de rénovation de l'école de Tostat tel que présenté ;

↳ valider par conséquent l'inscription de la CCAM dans une démarche expérimentale pour la rénovation du système de chauffage du site dès 2025 avec un objectif d'opérationnalité pour la saison de chauffe 2025/2026 ;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;

↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Vic en Bigorre, le 24 mars 2025

Le Secrétaire de séance,

Véronique THIRAULT

Le Président,

Frédéric RÉ